



Projet d'un parc éolien en mer au large de la baie de Saint-Brieuc

JUIN 2013

CAHIER D'ACTEUR

Une atteinte durable au paysage marin et à la biodiversité



Le paysage n'est pas une affaire commerciale. C'est une perception sensible. Nous aimons regarder la mer. Les poètes et les peintres expriment pour nous son indicible beauté. L'horizon infini est un appel au rêve, à la méditation. Il procure l'apaisement.

Une centrale électrique n'y a pas sa place. Nous ne voulons pas d'horizon hérissé de pales. Le dommage serait irréparable.

Le domaine maritime n'appartient pas aux élus des communes littorales, ni même à leurs habitants, mais à tous ceux qui savent l'admirer. Nous attendons de l'Etat, qui en est le gestionnaire, le respect scrupuleux des conventions internationales qu'il a signées au nom de la France

Contre-expertise

La France, signataire de La **Convention européenne du paysage**, s'est engagée à « **reconnaître juridiquement le paysage en tant que composante essentielle du cadre de vie des populations, expression de la diversité de leur patrimoine commun culturel et naturel, et fondement de leur identité** » et « **à accroître la sensibilisation de la société civile, des organisations privées et des autorités publiques à la valeur des paysages, à leur rôle et à leur transformation** ».

Reconnaissons que la commission particulière du débat public a pleinement joué son rôle en demandant une expertise indépendante sur les impacts visuels du projet sur le paysage, acceptée et financée par la CNDP.

Par ailleurs, le 10 novembre 2012, **Jean-Pierre Abalain**, Ingénieur Général du Génie Maritime (2^{ème} S) et délégué de la SPPEF dans le Finistère, a rédigé une étude sur la visibilité des éoliennes offshore. Mr Abalain conclut :
« *Les dimensions apparentes du soleil se couchant sur l'horizon sont loin d'être négligeables. Les éoliennes envisagées pour les futurs champs offshore ont des*

dimensions importantes. Si elles sont implantées à des distances de la côte inférieures à 18,6 km elles seront visibles sous une dimension apparente égale ou supérieure à celle du soleil à son coucher. Les distances où elles cessent complètement d'être visibles sont très importantes, entre 67 et 90 km distance fonction de l'altitude de la côte. Enfin les feux clignotants, blancs et rouges, dont ces aérogénérateurs doivent être munis pour la sécurité aérienne seront vus jusque des distances allant de 55 à 83 km. Les valeurs indiquées ci-dessus sont des maxima ; les valeurs réellement constatées seront fonction de la transparence de l'air lors de l'observation. »

Co visibilité avec des sites classés

Car l'impact du projet sur le paysage est minimisé par Ailes Marines et semble peu préoccuper les élus. « **L'approche d'Ailes Marines a consisté à s'éloigner (!) le plus possible des côtes** » ...« **présentes dans le paysage nocturne par balisage, les éoliennes ne devraient pas être prégnantes, étant donné leur éloignement** » lit-on dans le dossier du maître d'ouvrage. L'œil se plaît dans la contemplation du paysage marin car rien ne fait obstacle à son vagabondage. Mais si les

Contribution de :

- **la Société pour la Protection des Paysages et de l'Esthétique de la France (SPPEF)**

Créée en 1901 et agréée pour la protection de l'environnement, l'association a pour objet de faire respecter les sites protégés et les textes légaux en matière de protection des paysages et du patrimoine bâti et mieux faire connaître la richesse du patrimoine paysager et architectural de la France.

39, avenue de la Motte-Picquet - 75007 PARIS
01 47 05 37 71 - contact@sppef.org



Cap Fréhel : site classé menacé

machines sont implantées, le regard se heurtera à ces silhouettes incongrues et sera happé par le mouvement des pales. La nuit, l'horizon sera zébré d'éclairs rouges et blancs. La profondeur et la grande quiétude du paysage de nuit seront perdues. **Quelle étude peut rendre compte de cette beauté menacée ?**

Au moins peut-on envisager des distances qui soient celles imposées à tout paysage remarquable. Dans la charte éolienne d'Eure et Loir, le clocher de la **cathédrale de Chartres** haut de 110 mètres émergeant de l'immensité de la plaine a été pris en compte : « *une zone de sensibilité forte constituée par un rayon de 23 kms autour de la cathédrale. Un projet éolien ne pourra être autorisé dans ce secteur que si le pétitionnaire démontre qu'il n'y a nulle part une situation de covisibilité avec la cathédrale.* » En comparaison, l'éloignement de 16 km du cap Fréhel qui semble contenter Ailes Marines nous paraît inadmissible.

Paroles d'une habitante et de Gardez les Caps

Ne serait-ce pas **les habitants** qui disent le mieux ce qu'il faudrait entendre ? Ainsi Cristelle Lebreton, de Langueux, qui exprime sa colère dans un avis déposé sur le site de la CNDP (A 17) le 30-03-23 : « *Ce projet est la mort de ce paysage sauvage, magnifique, de cette nature si exceptionnelle !!! Un parc éolien dans une baie si sublime c'est, ne pas voir, ne pas connaître, ne pas savoir regarder!!! Alors messieurs du consortium avant de nous parler d'énergie propre, de novation, d'argent, d'économie bretonne, REGARDEZ, allez au cap Fréhel, puissiez-vous VOIR cette beauté!!! NON aux éoliennes dans notre baie.* »

« *Un écosystème rare d'une richesse considérable* », « *des paysages d'exception* », « *une économie littorale vivant du tourisme et de la mer* », titrent nos amis de Gardez les caps, association également affiliée à la SPPEF. Nous ne pouvons que vous inviter à relire leur cahier d'acteur où tous ces éléments sont précisément exposés.

▶ Matraquage médiatique et endoctrinement de masse

Les assertions d'Ailes Marines

« *Pour répondre au défi énergétique et climatique, la France a défini un plan ambitieux de développement des énergies renouvelables* » affirme E. Rollin dans l'édito du dossier du maître d'ouvrage.

Or, toutes les études sérieuses démontrent qu'on ne peut pas répondre à ce défi par l'éolien. Qu'importe !

« *En Europe, l'éolien en mer prouve son efficacité* » lit-on page 24. Quelles sont ces preuves ? Quelles sont les productions ? Ailes Marines n'affiche que les puissances installées et les promesses des professionnels de l'éolien : le syndicat des énergies renouvelables et l'EWEA (European Wind Energy Association). Ainsi, l'encadré page 25 titre : **150 TERAWATTHEURES EN 2020.** En Europe doit-on préciser.

Le parc éolien en baie de Saint Brieuc va « **résoudre la dépendance énergétique en Bretagne** ». Il n'en est rien.

La réponse de Sauvons le climat

Jacques Treiner, physicien et membre de l'association **Sauvons le Climat** a conclu ainsi son exposé sur le parc éolien de Saint Nazaire – mais cela s'applique aussi bien à celui de Saint Brieuc : « *Le parc éolien de Saint-Nazaire participe au déploiement en France d'une forte puissance électrique intermittente. Le récent scénario de l'ADEME envisage 46 GW d'éolien et 33 GW de solaire photovoltaïque en 2030, sans que la puissance de réserve nécessaire pour lisser les fluctuations - plusieurs dizaines de GW - soit prévue.*

Dans le contexte français, d'une production d'électricité peu émettrice de gaz à effet de serre (huit fois moins qu'en Allemagne) et peu chère (deux fois moins qu'en Allemagne), les parcs éoliens ne se justifient ni par leur impact environnemental ou climatique, ni par le coût. »

Image et propagande

Dans **Image et propagande**, Fabrice d'Almeida explique comment la propagande manipulatrice : « *... fonde ses vérités - qui doivent être partagées par le plus grand nombre - indépendamment de toute adéquation aux faits.* »

Dans le domaine de l'éolien, la propagande bat son plein. L'image des éoliennes est placée le plus souvent possible devant les yeux des populations pour qui elles doivent devenir la référence de l'énergie propre. Pour se conformer coûte que coûte à l'idée que le pouvoir veut donner de son élite politique, nombreux sont ceux qui s'aveuglent et restent sourds à toute remise en question. On veut en être, c'est dans le vent. Il faut séduire et entraîner les élus, les jeunes et les enfants.

▶ Les appâts

Cinq lasers de compétition, 100 voiles d'optimist etc.

La société « Ailes Marines » s'est engagée aux côtés du Comité départemental de voile des Côtes d'Armor, pour le développement et la promotion de la voile en Baie de Saint-Brieuc... À travers ce partenariat, Ailes Marines va soutenir le CDV 22 pour une durée de dix ans, en contribuant à l'acquisition de cinq lasers de compétition, 100 voiles d'optimist et dix coques d'optimist de compétition...

Ailes Marine devient aussi partenaire des futures éditions de « L'école toutes voiles dehors » de l'édition « Côtes-d'Armor Tour » et du trophée Prince de Bretagne Côtes d'Armor. Le Télégramme du 11-12-13.

Pleumeur Bodou - Un jeune du lycée Kérichen, bénéficie dans la ville du Ponant, de bonnes conditions pour concilier sport et études, puisqu'il peut s'entraîner trois après midi par semaine. Ses bons résultats sportifs lui ont aussi valu **un bateau neuf sponsorisé par Ailes Marines**, le porteur du projet de parc éolien en baie de Saint-Brieuc. Le Télégramme du 27-05-13

Une enveloppe annuelle d'environ 7 millions d'euros pendant 20 ans.

▶ Les promesses

Ailes Marines promet 2000 emplois directs au cours des phases de fabrication et d'installation. Et **140 emplois**, pour la majorité spécialisés, en phase d'exploitation. La production est estimée à 1 750 GWh, soit la consommation, chauffage compris, de 790 000 habitants. **Le taux de charge annoncé est de 40%**. Notons que le **SRCAE Bretagne** (Schéma Régional Climat Air Energie) retient pour l'éolien en mer un facteur de charge moyen de 33 %. Hélas, les exemples de Robin Rigg et de Thanet, dont nous parlons plus loin, nous en font douter.

▶ La fièvre et l'emballlement

Gens ordinaires, placés tout à coup face à des enjeux majeurs, les élus s'emballent. Tenus en haleine par Ailes Marines, ils se disputent le port de maintenance. Le suspense va durer jusqu'à l'automne.

A la réunion de la CNDP du 28-03-13, le président du conseil général des Côtes d'Armor s'enflamme : « *Je ne reviendrai pas sur cette aventure industrielle. Je disais tout à l'heure un début, oui, de 1 000 emplois, 1 000 emplois bientôt. Mais croyons-nous que les choses vont s'arrêter là ? Nul ne peut savoir ce que sera demain la conséquence de ces développements. 1 000 emplois*

assurément. Et peut-être, demain, 2 000, 3 000, si nous réussissons collectivement cette inscription d'une activité dans le sens du développement économique, social et environnemental du 21^{ème} siècle »

▶ La mise en scène du débat citoyen

J.P. Le Gorgeu, géophysicien, membre de Sauvons le climat et de la SPPEF débute ainsi son intervention le 15 mai à Saint Brieuc : « **On est quasiment dans une réunion commerciale où on nous propose un produit avec une petite caractéristique qui est qu'on n'a pas le choix.** »

Des débats artificiels

D'ailleurs, la SPPEF a récemment pris position sur les dérives de l'éolien : « *Lors de nombreuses réunions auxquelles elle a participé sur les schémas régionaux éoliens et sur la transition énergétique, elle a constaté avec regret que les débats étaient totalement artificiels et qu'en guise de concertation, il ne s'agissait que de faire avaliser des conclusions écrites d'avance.* »

Mise en scène, brochures en papier glacé, tout est fait pour séduire.

▶ Que sera le réveil ?

L'exemple de Robin Rigg

J.P. Le Gorgeu a parlé de ce parc situé en Ecosse : 60 turbines de 3 MW. L'analyse statistique de 17 mois de production a révélé que pour ce parc le facteur de charge global n'a été que de 30 %. La production importante pendant la première moitié de novembre, alors que le temps fut doux et la consommation électrique faible, a chuté en décembre, alors qu'une vague de froid causait des records de consommation. **Alors, comment couvrir la demande ? Comment gérer des variations de puissance qui, en quelques heures, correspondent à une fraction importante de la puissance installée ?**





Cap d'Erquy : site classé menacé

Et celui de Thanet

A Thanet : 100 machines de 3 MW à 11 km au large des côtes dans le Kent ; facteur de charge annoncé : 36,5 %. Or **Wind power**, base de données sur les éoliennes, annonce 2 500 heures/an en pleine charge, soit un taux de charge de 28 %. Sur les centaines d'emplois annoncés, seuls 21 ont été créés.

Les interrogations

Va-t-on vers le **doublement du prix de l'électricité**, quelles conséquences pour les ménages déjà en situation de **précarité énergétique** et la **compétitivité de la France** ?

« **Dans tout cela, la lutte contre les gaz à effet de serre semble bien oubliée** » a conclu J.P. Le Gorgeu.

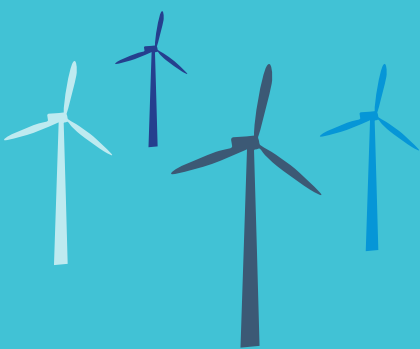
On aura seulement fait semblant d'y croire. Quel sera le visage de la baie après cette « *aventure* » ?

» Nous demandons grâce ...

La SPPEF prend position face aux dérives actuelles de l'éolien

Elle constate que les informations données sont la plupart du temps tronquées, voire fausses, alors que la population est en droit de les connaître (article 7 de la Charte de l'Environnement) :

- Quelle est la production exacte rapportée à la capacité installée et quand constate-t-on cette production : quand la France en a besoin ou quand elle doit l'exporter à perte ?
- Quel est le coût total réel des investissements, inclus celui de la construction des lignes de raccordement et le renforcement du réseau ?



Les Cahiers d'Acteur reprennent les avis, observations et propositions formulés au cours du débat. Ils sont sélectionnés par la Commission particulière du débat public qui décide de les publier sous forme de Cahier d'Acteur. Le contenu des textes n'engage que leurs auteurs.

Crédit photos : SPPEF.

Ce Cahier d'Acteur a été imprimé à 2 000 exemplaires.
©Vae Solis Corporate

- Quel est le véritable retour sur investissement pour les promoteurs, y compris les recettes de cession des certificats CO2 ?
- Quelles sont les subventions directes ou indirectes et quel sera le coût prévisionnel d'ici 2020 pour le consommateur d'une part, pour le budget de l'Etat de l'autre ?
- Quels sont les financements prévus (impôts et taxes) ?
- Quel sera le nombre réel de création d'emplois en France en période de chantiers et dans la durée ?
- Quelle sera la destruction d'emplois dans l'hôtellerie, la pêche, le tourisme (deuxième ressource après l'agriculture en Côtes d'Armor) ?
- Quel sera le coût des importations de matériels étrangers et l'incidence sur la balance commerciale ? Toutes ces données existent, sont connues du gouvernement, mais regrettamment occultées.

Un moratoire

Dans ces conditions, la SPPEF demande un moratoire jusqu'à ce que tous ces éléments soient rendus publics et diffusés. A défaut, la SPPEF s'opposera désormais à tout projet éolien qu'il soit terrestre ou maritime.

**Aux portes de la ville où sont les oiseleurs,
J'ai vu des oisillons refuser de mourir
En demandant pardon**

Eugène Guillevic *Terraqué*